

# TABLE DES MATIERES

	Page
Compte d'exploitation	2
Bilan	3
Annexe selon méthode RPC26	4 - 9
Annexe	10



## COMPTE D'EXPLOITATION

COMPTE D'EXPLOITATION		2012	2011
		CHF	CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>10'496'955.55</b>	<b>9'208'026.20</b>
Cotisations des salariés		5'145'856.45	4'601'879.65
Cotisations des employeurs		5'351'099.10	4'606'146.55
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-6'537'637.10</b>	<b>-5'741'921.15</b>
<b>Plan de base</b>			
Rentes de retraite anticipée		-5'582'693.15	-4'844'537.05
Libération du paiement des primes		-866'736.45	-879'441.40
<b>Plan excédentaire</b>			
Rentes de retraite anticipée		-75'073.55	-9'949.85
Libération du paiement des primes		-13'133.95	-7'992.85
<b>Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>-633'760.80</b>	<b>-1'254'167.90</b>
Dissolution / Constitution de provisions techniques	5	-633'760.80	-1'254'167.90
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>3'325'557.65</b>	<b>2'211'937.15</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>243'084.60</b>	<b>259'295.75</b>
Liquidités et avoirs en banque	64	254'596.20	274'343.65
Rémunération des avances cotisation		-11'511.60	-15'047.90
<b>Frais d'administration</b>		<b>-250'567.95</b>	<b>-231'770.00</b>
Frais d'administration PRESV	71	-250'567.95	-231'770.00
<b>Dissolution / Constitution du fonds de compensation</b>		<b>-3'318'074.30</b>	<b>-2'239'462.90</b>
<b>Total</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



## BILAN

BILAN	2012	2011
<b>ACTIF</b>	CHF	CHF
<b>Placements</b>	<b>20'028'974.05</b>	<b>18'427'047.05</b>
Liquidités et avoirs en banque	1'416'557.10	1'469'336.40
Placements et créances auprès de l'employeur	308'611.50	0.00
AFC	974.05	1'710.65
Autres débiteurs - C/C PRESV	2'831.40	0.00
Placements auprès de PRESV au taux LPP	18'300'000.00	16'956'000.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>0.00</b>	<b>122.45</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>20'028'974.05</b>	<b>18'427'169.50</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Avance de cotisations</b>	<b>227'303.58</b>	<b>2'576'717.53</b>
Autres dettes - C/C PRESV	1'681.73	1'809'275.28
Avance cotisations RSV (part employés)	216'418.30	485'797.35
Avance cotisations RSV (part employeur)	9'203.55	281'644.90
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>0.00</b>	<b>616.60</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>51 19'796'670.47</b>	<b>15'844'835.37</b>
Provisions techniques fonds de compensation	13'336'369.82	10'018'295.52
Provisions pour rentes en cours	6'460'300.65	5'826'539.85
<b>Capital de la fondation / Fonds libres</b>	<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>20'028'974.05</b>	<b>18'427'169.50</b>



# ANNEXE AUX COMPTES 2012

## 1 Bases et organisation

### 11 Forme juridique et but

RETASV est une fondation autonome de droit privé. Elle a pour but de réaliser la retraite anticipée de ses membres.

### 12 Rapport avec la LPP et la LFLP

La caisse est une institution qui ne participe pas à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP.

### 13 Indication des actes et des règlements

	<u>Dernière révision</u>	<u>Date</u>
Acte de fondation et statuts		02.12.2004
Règlement de prévoyance	15.12.2011	01.01.2005

### 14 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

	<u>Durée du mandat</u>	<u>Fonction</u>
Me Mariétan Fernand, Représentant des employeurs	4 ans	Président
Briand Gilbert, Représentant des employeurs	jusqu'au 30.9.12	Membre
Schwery Nathalie, Représentant des employeurs	dès le 01.10.12	Membre
Zufferey Bertrand, Représentant des employés	jusqu'au 30.9.12	Membre
Dussex Gabrielle, Représentant des employés	1.10.12-13.12.12	Membre
Sandra Lambrigger, Représentant des employés	4 ans	Membre

Selon extrait du Registre du commerce, les personnes suivantes sont autorisées à engager la fondation RETASV (signature collective à deux) :

- ◆ Mariétan Fernand
- ◆ Briand Gilbert jusqu'au 30.9.12
- ◆ Schwery Nathalie dès le 01.10.12
- ◆ Zufferey Christian
- ◆ Crettaz Jean-Yves
- ◆ Zufferey Bertrand jusqu'au 30.9.12
- ◆ Dussex Gabrielle 1.10.12-13.12.12
- ◆ Lambrigger Sandra

RETASV  
 Case postale 771  
 3960 Sierre

Tel. 027/452.35.50  
 Fax 027/452.35.51  
 www.presv.ch

Mail : admin@presv.ch



## 15 *Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance*

Expert en prévoyance professionnelle : Mercer (Switzerland) SA, M. Steiger Christophe

Organe de contrôle : WIDAR Treuhand AG Brig-Glis, M. Zumtaugwald Armin

Commission de placement : Le fond de réserve de RETASV est placé avec le reste de la fortune de PRESV qui garantit un rendement correspondant au minimum LPP.

Autorité de surveillance : Autorité de surveillance de Suisse occidentale réf. 304018

## 16 *Employeurs affiliés*

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
	Actifs	Actifs
	4'855	4'179
Hôpital du Valais	419	417
Hôpital du Chablais - Site de Monthey	173	149
CMS	207	209
Foyers	17	16
PRESV	20	69
Autres	<b>5'691</b>	<b>5'527</b>

## 2 *Membres actifs et rentiers*

### 21 *Assurés actifs*

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>Plan pour les employés</b>		
Hommes	1'386	1'340
Femmes	4'305	4'187
Total	<b>5'691</b>	<b>5'527</b>

### 22 *Bénéficiaires de rentes*

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Pré-retraite	145	114

Le montant total rentes de préretraites allouées en 2012 a été de CHF 5'657'766.70 plus CHF 879'870.40 de libération de prime.



### **3 Nature de l'application du but**

#### **31 Explication des plans de prévoyance**

La primauté de prestations est appliquée. Pour bénéficier d'un droit complet à la retraite anticipée, un assuré doit avoir 10 ans d'affiliation durant les 15 dernières années d'activité. Le salaire déterminant pour les prestations correspond à la moyenne des salaires cotisants des 3 dernières années. Le salaire cotisant correspond au salaire AVS plafonné à 100'000.-. La prestation de retraite anticipée correspond à 80% du salaire déterminant \* (10\*/ le nombre d'années d'affiliations, max 100%).

Pour le plan excédentaire le salaire cotisant correspond au salaire AVS entre CHF 100'001.-- et CHF 250'000.--. La prestation retraite anticipée excédentaire correspond à 60% au salaire déterminant \* (10\*/ le nombre d'années d'affiliations, max 100%).

#### **32 Financement, méthodes de financement**

La cotisation totale est de 0.5% financée entièrement par l'employeur en 2005 et en 2006. En 2007 cette cotisation était de 0.5% financée par les employés et de 1% financée par les employeurs. En 2008 et 2009, le financement a été de 1.2% par l'employé et 1.2% par l'employeur. En 2010 et 2011, la cotisation paritaire est de 1.4% / 1.4%, en 2012 de 1.5% / 1.5% et en 2013 de 1.6% / 1.6%. La cotisation des actifs sert au financement des rentiers actuels et n'est pas capitalisée. (Système de répartition).

#### **33 Autres informations sur l'activité de prévoyance**

Depuis 1er janvier 2005, la fondation PRESV assure l'administration et la gestion de RETASV. Elle perçoit à cet effet une rémunération forfaitaire correspondant à 0.05% des salaires cotisants.

### **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

#### **41 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

RETASV utilise la norme RPC26 pour la tenue de ses comptes.



## 5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### 51 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le fonds de provision technique est calculé sur la base d'une simulation annuelle à 10 ans. Selon l'art. 12 du règlement, l'employeur garantit la cotisation nécessaire à l'équilibre financier à long terme

### 52 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

La caisse est en système de répartition et n'a donc pas d'avoirs épargne.

### 53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La caisse est une caisse de retraite anticipée qui ne participe pas à l'assurance obligatoire.

### 54 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

#### Provisions

	31.12.2012	31.12.2011
<b>Plan de base</b>		
Provisions techniques fonds de compensation	12'204'736.67	9'493'650.27
Provisions pour rentes en cours	6'217'889.35	5'777'259.35
<b>Total des provisions pour le plan de base</b>	<b><u>18'422'626.02</u></b>	<b><u>15'270'909.62</u></b>
<b>Plan excédentaire</b>		
Provisions techniques fonds de compensation	1'131'633.15	524'645.25
Provisions pour rentes en cours	242'411.30	49'280.50
<b>Total des provisions pour le plan excédentaire</b>	<b><u>1'374'044.45</u></b>	<b><u>573'925.75</u></b>
Provisions techniques fonds de compensation	13'336'369.82	10'018'295.52
Provisions pour rentes en cours	6'460'300.65	5'826'539.85
<b>Total des provisions</b>	<b><u>19'796'670.47</u></b>	<b><u>15'844'835.37</u></b>

### 55 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

L'équilibre technique de la caisse est assuré par une simulation à 10 ans des rentes futures possible.



## 56 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	19'796'670.47	15'844'835.37
Capital de fondation, Fonds libres	5'000.00	5'000.00
Fortune à disposition pour couvrir les engagements régl.	<u>19'801'670.47</u>	<u>15'849'835.37</u>
<b>Degré de couverture</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>
(Fort. à dispo. par rapport aux capitaux engagés)		

## 61 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

La fortune de RETASV, constituée de la réserve pour les rentes en cours et d'un fonds de compensation des rentes est placée auprès de PRESV qui lui assure une rentabilité correspondant au minimum LPP.

## 62 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Il n'y a pas de réserve de fluctuation de valeurs car c'est PRESV qui garantit le rendement minimum LPP.

## 63 Frais d'administration des placements

Compris dans le forfait minimum LPP assuré par PRESV.

## 64 Explications du résultat net des placements

	31.12.2012	31.12.2011
Liquidité et avoirs en banque	430.20	2'065.65
Placement PRESV (Minimum LPP Annexe 2)	254'166.00	272'278.00
	<u>254'596.20</u>	<u>274'343.65</u>

## 65 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contributions employeurs

	31.12.2012	31.12.2011
	CHF	CHF
Comptes courants (créances) employeurs	308'611.50	-1'792'580.20



## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 71 Explication du compte Frais d'administration

	31.12.2012	31.12.2011
Frais d'administration forfaitaires selon règlement (0.05% des salaires assurés)	-250'567.95	-231'770.00

PRESV assure l'administration de RETASV et encaisse des frais forfaitaires se montant à 0.05% de la masse salariale assurée.

## 8 Autres informations relatives à la situation financière

### 81 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Pas de procédures spéciales en cours.

## 9 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

## 10 Annexe

### Compte placement RETASV chez PRESV 2012

Taux LPP 1.50%  
Échéance : 31.12.2012

Date	Libellé	Mouvement	Nbr jours	Intérêts arrondis FR.
01.01.2012	Ecritures d'ouverture	16'956'000.00	360	254'340.00
05.01.2012	TR RETASV-BCV Z	500'000.00	356	7'416.00
02.03.2012	TR BCV Z à BCV RETASV	-260'000.00	299	-3'240.00
02.04.2012	TR BCV Z à BCV RETASV	-360'000.00	269	-4'035.00
03.05.2012	TR BCV Z à BCV RETASV	-450'000.00	238	-4'463.00
04.06.2012	TR BCV Z à BCV RETASV	-400'000.00	207	-3'450.00
21.06.2012	TR BCV Z à RETASV	-1'600'000.00	190	-12'667.00
30.06.2012	TR C/C RETAS à PRESV	-1'204'000.00	180	-9'030.00
04.07.2012	TR BCV Z à BCV RETASV	-500'000.00	177	-3'688.00
03.08.2012	TR BCV RETASV à BCV Z	5'000'000.00	148	30'833.00
05.10.2012	TR BCV RETASV à BCV Z	600'000.00	86	2'150.00
31.12.2012	Totaux	18'282'000.00		254'166.00
Ecritures de boucllement				
31.12.2012	Intérêts	254'166.00		
31.12.2012	Arrondi	212.00		
31.12.2012	Frais	-236'378.00		
31.12.2012	Total	18'300'000.00		



*Rapport de l'organe de contrôle  
au Conseil paritaire de fondation de  
RETASV  
fondation de retraite anticipée  
du secteur valaisan  
de la Santé  
S i e r r e*

*En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de RETASV pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.*

*La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.*

*Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.*

*Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.*

*Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.*

**SOCIETE FIDUCIAIRE WIDAR SA**

**A. Zumtaugwald**

**Expert-comptable diplômé**

*Brigue-Glis, le 26 avril 2013*